

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1996 B 00361

Numéro SIREN : 404 680 787

Nom ou dénomination : AFD CHARPENTE

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2024 sous le numéro de dépôt P2024/000019

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

ORDONNANCE

Nous, Valérie DENU, Présidente du Tribunal de Commerce de Grenoble,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SARL AFD CHARPENTE dont le siège social est situé 575 rue Michel Creminesi 38140 RENAGE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 404 680 787 représentée par Le CABINET VILLARD & WOINET 160 rue de l'Industrie ZA le Plan 38140 RENAGE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/05/2023

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

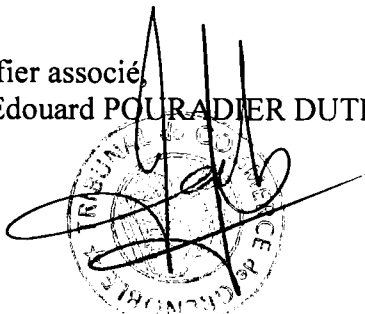
PROROGEONS jusqu'au 30/04/2024

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/05/2023 de La SARL AFD CHARPENTE dont le siège social est situé 575 rue Michel Creminesi 38140 RENAGE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 404 680 787,

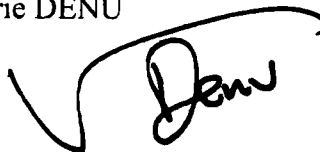
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grenoble, le 24/01/24

Le greffier associé,
Pierre Edouard POURADIER DUTEIL



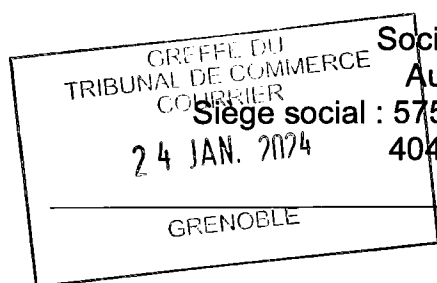
La Présidente,
Valérie DENU



Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.56 € TTC (23.05 € HT – 4.61 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme





AFD CHARPENTE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 500,00 euros

Siège social : 575 rue Michel Creminesi – 38140 RENAGE

404 680 787 RCS GRENOBLE

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Je soussigné Monsieur Francis FLEURY

agissant en qualité de gérant de la société à responsabilité limitée AFD CHARPENTE, dont le siège social est situé à 575 rue Michel Creminesi – 38140 RENAGE.

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 mai 2023, qu'elle aurait dû réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 novembre 2023

- que pour les motifs suivants : désaccord entre associés, l'assemblée n'a pas pu se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 avril 2024 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A Renage , le 18 janvier 2024,
Nom et signature du requérant

FLEURY Francis

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fleury Francis', written over a horizontal line.